COMITE DU JURA

FEDERATION FRANCAISE DE PETANQUE ET JEU PROVENCAL

REUNION DU COMITE DIRECTEUR DU CD39 FFPJP

Cette réunion s'est déroulée le lundi 25 août 2025 au boulodrome de Bans à partir de 19 heures

Présents : Claude AZEMA, Mathieu BESSON, Jean BINDA, Aurélie BRENIAUX, Fabienne CROISSANT, Michel FLAGEL, Alexandra MONNET-FISTEBERG, Emilie MARAUX, Julien MARAUX, Hervé MOINE, Mickael PARRA-SANCHEZ, Jean-Luc PERRIN, Cyril VERPILLAT, Marc SERTILLANGE.

Invités : Michel BOY (président du district du Haut-Jura), Michel DEMOUGEOT (Président d'honneur), Christian VALET (membre d'honneur).

Excusés : Dominique DAYET, Jean LOCATELLI, Philippe JARCELLAT (Président du district de la Chaux),

---

1. **Intervention du Président** (Claude AZEMA)

Après la présentation par Aurélie des noms des absents excusés, le Président remercie les membres présents d'avoir effectué le déplacement à Bans pour cette réunion et indique qu'il interviendra plus directement dans la présentation des points à l'ordre du jour.

Il tient cependant à ouvrir cette séance en rendant hommage pour tout le travail accompli à Yvette OUTREY qui nous a brutalement quittés dernièrement et invite les membres du Comité Directeur à observer une minute de séance à sa mémoire.

2. **Situation financière**

Le trésorier commente d'abord dans les grandes lignes la situation financière du CD39 au 24 août qui figure en annexe.

L'encours fluctue beaucoup selon les périodes en fonction de l'arrivée des dépenses et des rentrées. Il est ainsi passé de 57 000 € au 12 novembre 2024 à 88 000 € au 24 août (hier) après avoir atteint un maximum de 112 000€ le 2 avril. De grosses sorties interviennent en effet en fin d'année, notamment avec le règlement du solde des licences à la FFPJP et au comité régional. A cet égard il félicite Fabienne pour le magnifique tableau qu'elle a réalisé.

Les dépenses pour les championnats de France, supérieures à 19 000 €, sont également à assumer dès le deuxième trimestre et le mode de leur calcul devra être revu.

Il faut également savoir que, depuis les dernières factures réglées en date du 12 novembre 2024, les montants dus sont de 10 174 € pour l'électricité (à Total Energie) et de 7 606 € pour Antargaz.

S'il n'y a que quelques légers retards de règlement de certains clubs pour les 93 000 € de licences, il tient à déplorer l'obligation de faire de nombreux rappels aux clubs, pour des retards atteignant parfois deux mois. Cela est très gênant dans la gestion pour lui et pénalisant pour le Comité puisque, le montant de trésorerie disponible étant toujours limité, il est obligé d'effectuer des retraits sur d'autres comptes pour effectuer les règlements nécessaires. Il est impératif que les clubs règlent leurs dus, y compris pour les licences tardives et les duplicatas.

Il rappelle l'obligation de modifier les conditions d'utilisation du boulodrome en soulignant que le Comité à assumer seul plus de 27 000 € de dépenses d'énergie l'an dernier dont plus de 10 000 € d'électricité. Nous avions envisagé de changer de fournisseur en passant de Total Energie à EDF, mais l'amélioration des conditions du contrat avec le premier a conduit le groupe de travail à y renoncer, d'autant que les nouvelles propositions d'EDF demandaient à être précisées avant une date limite qui est désormais passée.

Le nouveau contrat nous permettra de gagner environ 3 000 € l'an prochain et l'installation d'un compteur Linky permettra de disposer d'une tarification à l'heure, avec une différenciation entre heures pleines et heures creuses, ce qui facilitera les diverses facturations tout au long de l'année.

La déclaration de la vente d'électricité produite par les panneaux photovoltaïques à EDF afin de recevoir le paiement correspondant sera effectuée début octobre. Il faudra également veiller à éviter les intrusions sur le toit du boulodrome relevées récemment.

Pour le gaz nous attendons le retour des réponses d'Antargaz pour mettre en place un système d'évaluation fiable au niveau calorifique en vue de l'établissement des facturations.

La commission des finances et le groupe de travail sur le boulodrome vont se pencher sur la question des panneaux publicitaires installés dans le boulodrome qu'il s'agisse de leur taille ou de leur tarif, certain n'étant d'ailleurs plus d'actualité

L'indemnisation des interventions de la femme de ménage est à revoir et le Président prendra contact avec elle pour en discuter.

3. Contrat avec un brasseur

Les membres du groupe de travail ont rencontré ou contacté quatre brasseurs après avoir lancé un appel d'offre (FCBS – Jura Bière – Jura Boissons – La Cave de Vouglans. Actuellement, au vu d'une dernière proposition, deux propositions restent en lice, les échanges montrant qu'ils ont tous deux envie de travailler avec nous.

Mickaël explique les démarches et les discussions qui ont eu lieu soit par échanges de mails, soit au cours de différentes rencontres, la principale différence ayant trait à la facturation : l'un préférant facturer directement aux clubs, l'autre souhaitant un interlocuteur payant unique, le Comité, afin de n'avoir qu'un compte client, le CD présentant ensuite la facture aux clubs.

En tout état de cause le résultat sera le même puisque le tarif des fournitures sera clairement établi et affiché et que le Comité n'interviendra pas à ce stade. Il ne recevra en retour que des versements sous forme de sponsoring calculés en fonction du total des commandes réglées, c'est-à-dire sans pénaliser les clubs au niveau des tarifs. Nous avons même obtenu que toutes les commandes passées par les clubs pour n'importe laquelle de leurs manifestations seraient prises en compte dans le total annuel et bénéficieraient des mêmes tarifs préférentiels négociés par le groupe de travail.

Une liste de produits sera établie mais les clubs pourront en commander d'autres mais uniquement au même brasseur, notamment pour des concours de Jeunes. Le Comité ne donnera donc que des tarifs indicatifs avec néanmoins obligation de mettre à la disposition des joueurs des « boissons pilotes » à 1 euro, par exemple café et petite bouteille d'eau.

Mickael précise que, pour la bière qui constituera l'essentiel des approvisionnements, nous avons choisi d'avoir une boisson de meilleure qualité que ce que l'on appelle simplement « une bière à boire » car ce reproche nous a souvent été adressé par des joueurs-consommateurs. Néanmoins le tarif du fut sera inférieur à celui que nous avons actuellement et nous pourrons bénéficier à la fois de nos deux tireuses au bar et, si besoin, d'une troisième installée occasionnellement.

En effet, au cours des négociations, nous avons appris que nous étions désormais propriétaires des matériels actuellement en place en raison de la fin de la durée de la convention nous liant au brasseur actuel, qu'il conviendrait d'ailleurs essayer de récupérer, peut-être auprès de l'ancien trésorier. Cela nous a permis d'obtenir des tarifs encore améliorés auprès des brasseurs.

Les clubs n'auront plus aucune manutention à opérer puisque le brasseur livrera lui-même au boulodrome les produits commandés par le club ou l'organisateur et il récupèrera les invendus le lundi avant d'adresser sa facture. Il sera donc conseillé aux intéressés d'effectuer néanmoins eux-mêmes un état des ventes ne serait-ce que pour comparer avec les factures établies. A noter que le brasseur disposera d'un local de stockage dans le boulodrome pour ses diverses marchandises.

Dans le cours des dernières discussions nous allons examiner avec les deux derniers candidats les conditions dans lesquelles ils entretiendraient ces matériels et, le cas échéant, en assureraient la réparation.

Nous devrons trancher au plus tard début septembre pour pouvoir aviser les clubs et assurer le fonctionnement de la nouvelle formule pour la saison hivernale. Il est donc demandé aux membres du Comité d'accepter cette évolution et de donner délégation au groupe de travail pour signer l'éventuelle convention qui lui sera présentée lors de la prochaine réunion.

En l'absence d'opposition cette proposition est adoptée à l'unanimité.

La question du réapprovisionnement pour les concours Vétérans en semaine fera l'objet d'une procédure spécifique car il n'est pas envisageable de demander aux brasseurs d'effectuer trois ou quatre passages dans la même semaine. En revanche ces concours seront, comme les autres, astreints aux même obligations de couverture des dépenses et du nettoyage.

4. **Règlement d'utilisation du boulodrome**

Il s'agit avant tout d'éviter que le CD perde de l'argent chaque fois que le boulodrome est utilisé puisque, actuellement, c'est lui qui assume directement et entièrement les dépenses d'électricité et de chauffage.

A partir du 1er octobre (début de la saison hivernale), les utilisateurs devront régler les frais liés au fonctionnement (électricité et chauffage) en fonction de leur consommation, ainsi qu'un forfait de 70€ pour le nettoyage.

Pour l'électricité le nouveau compteur Linky donne la consommation à l'heure et son coût en fonction de la période et, pour le gaz, nous verrons avec Antargaz quelle serait la meilleure formule entre forfait horaire et consommation en fonction du débit.

Les clubs et autres utilisateurs qui ont déjà choisi des dates pour cette période, puisque les demandes ont porté sur l'ensemble de l'année 2025 – calendrier qu'il faudra peut-être revoir - seront informés de ces changements et auront jusqu'au15 septembre pour indiquer s'ils conservent leur(s) date(s) ou retirent leur(s) demande(s). Dans ce cas, ces dates seront proposées en priorité aux autres clubs jurassiens puis à ceux des départements limitrophes.

Les membres du CD39 actent la gratuité pour les manifestations du Comité départemental et pour celle du Sport Adapté.

Compte tenu de la difficulté voire de l'impossibilité de savoir combien de clés concernant le boulodrome sont en circulation car il n'y avait aucun contrôle quant à leur éventuelle reproduction, quels en sont les détenteurs et pour quelles portes, un nouveau système de fermeture, étudié par le groupe de travail, sera mis en place, au moins pour les portes donnant directement sur l'extérieur.

Parmi plusieurs propositions celle qui semble la plus adaptée pour un coût raisonnable – environ 2000 € - permettra l'attribution de sept badges utilisable sur des barillets spécifiques équipant les trois portes principales donnant directement sur l'extérieur. Chaque utilisation sera enregistrée avec heures d'entrée et de sortie et la gestion des badges sera suivie informatiquement. Une caution de 100 € sera demandée à chaque détenteur d'un des badges car le renouvellement d'un badge perdu ou détérioré nous sera facturé.

Le Comité a également demandé par courrier à tous ceux qui possédaient des clés du boulodrome de les renvoyer à Aurélie afin d'engager au mieux la nouvelle procédure et l'octroi des badges. Le succès n'a pas été foudroyant !

Le Président fera une visite complète du boulodrome avec Christian Valet, détenteur original des clés afin de faire le point local par local.

5. Situation du Comité Régional BFC

Le boulodrome est aussi le siège social du Comité Régional BFC et il n'est pas envisagé, de notre côté, de modifier cette situation. Cependant si cette occupation est accordée gratuitement au CR, tout comme l'organisation de ses réunions avec la mise à disposition des locaux, les manifestations que le CR organiserait dans le boulodrome seraient soumises aux mêmes obligations que toutes les autres.

Cette gratuité vaudra également pour les sessions de formation qu'elles soient départementales ou régionales.

6. Concours hivernaux

Même si le groupe de travail formé n'a pas tenu de réunion spécifique en raison des indisponibilités diverses, de nombreux échanges informels ont eu lieu à ce sujet desquelles sont ressorties des notions à suivre.

Ainsi les clubs devront choisir un format de compétition (élimination directe, A/B, A/B/C, poules) et indiquer le type retenu, avec une forte recommandation pour la triplette (obligation ? car c'est déjà le cas général), critères en fonction desquels seront imposées les durées (journée, une journée et demie, deux jours) pour fixer le nombre d'équipes maximum autorisé. Cela implique notamment l'obligation de procéder aux inscriptions à l'avance.

Avec la configuration actuelle, 88 équipes au maximum peuvent jouer dans un même tour, réalité à prendre en considération pour les clubs souhaitant accueillir davantage d'équipes.

Le groupe de travail, qui sera ouvert à tous, se réunira le 8 septembre au boulodrome pour fixer par écrit des modalités précises à communiquer aux clubs qui auront déjà confirmé leurs dates.

Parallèlement à cette question de la durée des compétitions de longs échanges ont eu lieu sur le sujet des arbitres car le fait qu'ils soient insuffisamment nombreux pour des compétitions de plus en plus longues n'est sans doute pas étranger au fait qu'il est de plus en plus difficile d'en avoir.

S'y ajoute aussi le manque d'implication de certains comme en a témoigné le nombre élevé d'absences lors de la récente réunion programmée par Jean Locatelli. Il serait intéressant d'interroger les arbitres eux-mêmes sur ce sujet, sur leurs souhaits et sur leur motivation avant d'en revenir à la solution de recourir à des arbitres d'autres comités, notamment pour nos championnats car, souvent, nos arbitres veulent aussi y jouer. Cela inciterait également à former et à proposer des arbitres afin d'éviter un accroissement de leurs frais d'organisation.

7. **<u>Possibilité et conditions d'accueil de «club(s) résident(s)»</u>**

Bien que la convention avec le club de Mont-sous-Vaudrey ait été résiliée – en raison non pas de défaut de mise en œuvre, mais de l'existence de clauses aberrantes - le CD39 n'est pas hostile à l'octroi de conditions particulières pour l'utilisation régulière du boulodrome.

Après de longs échanges le Comité Directeur accepte de proposer à ce club une convention temporaire dont il sera éventuellement tiré des enseignements pour une généralisation.

- Il s'agira d'une convention temporaire allant du 1er octobre au 30 décembre qui concernera uniquement les terrains de jeux et les toilettes ce qui n'interdira pas au club d'avoir un coin buvette

- Versement d'un forfait de 1 200 € (400 € par mois) éventuellement ajustable en fonction des consommations réelles

- Occupation pour entrainements le mardi de 14 h à 19 h et le vendredi de 14 h à 20h (avec créneau école de pétanque)

- Entretien des locaux avec nettoyage des toilettes et des terrains

NOTE : La gratuité du boulodrome sera accordée pour l'organisation du concours du Téléthon 2025

En fonction du fonctionnement de cet accord ou en son absence cette possibilité pourra être offerte à d'autres clubs du CD39

Si d'autres clubs jurassiens veulent un accès au boulodrome (hebdomadaire ou mensuel), ils peuvent contacter le Président pour la mise en place d'une convention.

8. <u>Assurances et travaux en cours ou à réaliser</u>

La compagnie d'assurance attend toujours notre compte rendu des travaux qu'elle a estimé nécessaires pour assurer la mise en œuvre complète de notre contrat. L'essentiel a été réalisé notamment grâce à l'implication de nos voltigeurs BAES Mickael et Cyril avec l'aide d'Hervé. Il n'en reste plus que deux très haut à vérifier, ce qui devra être fait avant le 5 septembre.

9. <u>Pré-rapport des commissions et groupes de travail</u>

- Jeunes
  Trois dates importantes pour cette fin d'année :
- Le 31 août : sélection départementale à Chatelneuf pour les benjamins-minimes-cadets
- Le 13 septembre : National Jeunes à Bans (le CD39 prêtera les tables et bancs – demande de protéger les tables avec des nappes)
- Le 20 septembre : CRC à Champvans

- Sportive
  Le tirage de la Coupe de France – 1er tour de zone - a été effectué par la Fédération
  Sportivement Pétanque se rendra à Illzach (68) ; Champvans se rendra à Wittelsheim (68) et Mont-sous-Vaudrey recevra Brumath (67)
  La date limite est fixée au 28 septembre 2025.

  Concernant les CDC, il manque beaucoup de retours de résultats.

  Rappel : c'est le club vainqueur qui doit envoyer la feuille de match sous 7 jours.
  En cas de non-envoi, les deux clubs sont déclarés perdants.

- Jeu provençal
  Concernant la Coupe de France, seul le club de Morez est toujours en course, au deuxième tour de zone. Les joueurs se déplaceront au Russey (25) avant la date limite fixée au 14 septembre.

  Concernant le CRC, c'est le club de Sportivement pétanque qui s'est qualifié et qui jouera la finale régionale le 21 septembre à Besançon.

- Féminines
  Deux manifestations ont eu lieu : le marathon (41 équipes) et la journée féminine (70 joueuses). Tout s'est bien passé et les filles étaient contentes.

  Le prochain RDV concerne le trophée Michèle LEGA à Besançon le dimanche 30 novembre.

  Par ailleurs, Alexandra MONNET-FISTEBERG représentera le Jura à la Commission féminine régionale qui travaille essentiellement par visio-conférence.

- Vétérans
  Jean BINDA est le nouveau responsable de la commission. La prochaine manifestation à organiser sera la journée Vétérans du jeudi 2 octobre.

  Par ailleurs, compte tenu des modifications qui interviendront pour l'occupation du boulodrome, il faudra que la commission confirme ou non le maintien des concours Vétérans prévus au calendrier à partir du 2 octobre le plus rapidement possible.

- Discipline
  Un dossier est en cours – qui sera traité courant septembre et la commission a refusé de traiter un dossier en provenance du Doubs.

10. <u>Délégués et déplacements aux championnats de France</u>

Des dérives et des anomalies ayant été relevées dans la composition et le fonctionnement des délégations aux Championnats de France cette année il est d'abord rappelé qu'il ne faut pas les confondre avec des vacances personnelles, surtout au regard du coût élevé – 19 000 € - souligné par le Trésorier.

Il ne faut pas oublier que, normalement, les responsables de délégation doivent être membre du CD et être les seuls à être défrayés et habillés. Quand il n'y a aucun candidat c'est le CD qui décide du remplacement ou de la non désignation d'un délégué ainsi que des possibilités d'hébergement.

Le remboursement des frais engagés pour d'éventuels accompagnants sera demandé, à hauteur de la moitié d'une chambre partagée par exemple.

Ces conditions seront précisées, site par site, au cours d'une réunion du CD avant notre assemblée générale. Outre les sujets ci-dessus, seront notamment évoquées la location de minibus, la possibilité de versement d'avances éventuellement complétées ensuite au vu de notes de frais justifiées et la question de l'habillement.

A ce sujet, dans la ligne d'une réflexion qui devrait être engagée au niveau de la FFPJP, nous pourrions d'ores et déjà autoriser nos qualifiés au niveau du département à porter les tenues de leurs clubs ce qui, outre les économies réalisées par le Comité, permettrait de mieux satisfaire leurs sponsors. Il conviendrait cependant d'y ajouter un signe distinctif du CD39 : écusson ou nom dans le dos.

11. **<u>Candidatures à des championnats de France</u>**

Comme annoncé lors des réunions précédentes, le CD39 s'est porté candidat à l'organisation du Championnat de France doublette Jeu Provençal en 2026 à Lons-le-Saunier mais, dans un premier temps, la FFPJP n'a pas accepté le changement de dates car celles prévues – 4 au 6 septembre – comprennent déjà une journée des clubs qui rend impossible l'utilisation du Parc des Bains et les personnels de la ville.

Néanmoins, comme nous sommes actuellement les seuls candidats et qu'il s'agit du dernier Championnat de France le Président emmènera un dossier complet à Saint-Cyprien.

Par ailleurs, nous souhaitons aussi nous positionner pour l'organisation du Championnat de France doublette masculin et tête-à-tête féminin en 2027 à Dole.

Le cas échéant seront créés deux comités d'organisation sous la direction effective du seul Comité, desquels dépendront tous les bénévoles des clubs qui seront recensés d'emblée.

12. Préparation de la désignation des responsables et volontaires pour les manifestations relevant directement du CD

Pour la fin de cette année, nous devrons organiser deux événements importants :

- Accueil des 16èmes et 8èmes de Coupe de France Jeu Provençal les 25 et 26 octobre :

Il accueillera 8 équipes composée de 6 à 8 personnes. La compétition commencera le samedi 25 à 8h. L'accueil des équipes se fera le vendredi 24 après-midi et la compétition sera terminée le dimanche midi.

La Commission Nationale d'Arbitrage a désigné nos 2 arbitres nationaux locaux : Jean Locatelli et Frédéric Monnier

- Finales des Championnats Nationaux des Clubs (CNC) du 21au 23 novembre :

Elles regrouperont les quatre catégories des Messieurs et les deux catégories des Féminines avec un total de 27 équipes composée de 6 à 8 personnes soit environ 300 personnes. La compétition commencera le vendredi matin ; il faudra donc accueillir les équipes le jeudi après-midi et il conviendra d'organiser les six repas de la période.

Julien a déjà réservé la salle des fêtes de Souvans, mais il ne semble pas qu'elle puisse recevoir 300 personnes en même temps. Chacun peut commencer à contacter des traiteurs au prix maximum des repas qui figure dans le cahier des charges de la FFPJP.

Une réunion préparatoire aura lieu le vendredi 26 septembre à 19h à Lons-le-Saunier (lieu à préciser).

13. AG 2025 :

Pour rappel, notre Assemblée générale se tiendra le dimanche 30 novembre de 9h30 à 13h à la Cité des Sports de Lons-le-Saunier.

Le Comité départemental n'étant pas au complet, une élection complémentaire sera ouverte. Les candidatures sont à envoyer avant le 8 novembre 2025 (cachet de la Poste faisant foi) à Aurélie BRENIAUX 22 rue de la Plassotte 39100 PARCEY

14. **Questions et informations diverses**

Une formation « gestionnaire de table de marque – niveau 1» (GTM) est ouverte pour le Jura. Elle aura lieu les 13 et 14 décembre au boulodrome de Bans – obligation de suivre une journée et demi de formation.

Limitée à 14 personnes – coût de 60€ par participant hors repas.

Aurélie enverra une note d'information aux clubs courant septembre.

La séance est levée à 23h10

La secrétaire générale du CD39 FFPJP — Le Président du CD39 FFPJP

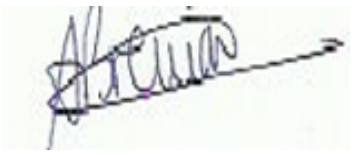

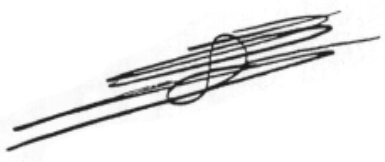

Aurélie BRENIAUX — Claude AZEMA

COMITE DU JURA

FEDERATION FRANCAISE DE PETANQUE ET JEU PROVENCAL

CANDIDATURE DE MEMBRE

AU COMITE DEPARTEMENTAL DE PETANQUE DU JURA

Assemblée générale 30 novembre 2025

à retourner impérativement par voie postale au plus tard le 8 novembre 2025 (cachet de la Poste faisant foi) à la Secrétaire à l'adresse suivante :
Aurélie BRENIAUX 22 rue de la Plassotte 39100 PARCEY

NOM : ……

Prénom : …… n° de licence : ……

Adresse postale :……

Adresse mail :……

Date et lieu de naissance : ……

Profession : ……

N° de Tel : ……

Club d'appartenance : ……

présente ma candidature au Comité directeur Départemental du Jura FFPJP pour le mandat de 3 ans (2025/2028).

A …… Le……

Signature

IMPORTANT : votre candidature doit être obligatoirement accompagnée d'un extrait n°3 de votre casier judiciaire.
Voici le lien permettant d'en faire la demande : https://casier-judiciaire.justice.gouv.fr